

PÉRET-BEL-AIR ■ Des élus et habitants soutiennent le projet qui a reçu un feu vert

Les éoliennes, ils les attendent

Le parc éolien de Péret-Bel-Air et Davignac a ses supporters, au nom de l'environnement et des énergies vertes.

Éric Porte
eric.porte@centrefrance.com

Ils estiment être les riverains les plus proches du futur parc éolien, qui doit voir le jour entre Péret-Bel-Air et Davignac, et cela ne leur fait pas peur. « Nous habitons au pied du puy Péret et franchement, je préfère avoir une éolienne au-dessus de chez moi que d'habiter, même à plusieurs kilomètres d'une centrale nucléaire », commente Sabine Virolle.

Membre du conseil municipal de Péret-Bel-Air, elle soutient depuis toujours ce projet qui a reçu un feu vert préfectoral en début d'année (notre édition du 12 janvier). Le groupe Valeco va pouvoir exploiter 4 éoliennes qui seront installées, à une date qui n'est pas encore connue, sur une ligne de crête, au sommet du puy Péret.

Si d'autres élus locaux ont fait part de leur opposition, Sabine Virolle, elle, reste résolument pour : « Avec mon mari, nous avons des convictions sur la né-



ÉNERGIE VERTE. Le futur parc éolien avec ses 4 aérogénérateurs, pourra fournir 2,4 MW. PHOTO D'ILLUSTRATION LA MONTAGNE

cessité de protéger l'environnement. L'énergie verte va dans ce sens. Son développement dans

les années à venir est donc à souhaiter ».

Nuancer les nuisances

Elle ne nie pas l'impact visuel de ces installations de 178 mètres de haut, pale comprise : « Au bout d'un moment, ces éoliennes passeront inaperçues. Quant aux nuisances sonores, est-ce qu'elles vont être plus

importantes que le bruit du vent dans les arbres, ou que la circulation sur l'A89, qui passe à quelques kilomètres ? »

Ancien maire de la commune, Pierre Estrade est à l'origine du projet, en 2004, avec son collègue de Davignac. « La France a signé lors de la COP 21 un accord international en faveur de l'énergie renouvelable, rappelle celui qui a investi pour s'équiper d'une installation photovoltaïque individuelle. En 2004, une association pro éolienne avait organisé une marche qui avait rassemblé de nombreuses personnes ».

Sabine Virolle tient à rappeler les différentes phases d'information : une réunion publique le 29 avril 2014 ; une enquête publique fin 2016, et le vote du conseil municipal le 6 janvier 2017. « C'est vrai qu'entre le début du projet, en 2004, et l'arrêté préfectoral de janvier 2018, il s'est passé beaucoup de temps. Certains n'y croyaient peut-être plus ».

« Tout le monde est pour l'éolien, mais pas dans son jardin », commente Pierre Estrade. Pour l'ancien maire, Péret-Bel-Air et Davignac pourraient profiter de mesures d'accompagnement, ce qu'en terme technique on appelle le « 1 % paysage » : « Cet argent pourrait par exemple pour des sentiers de randonnées, être utilisé pour qu'un moulin fournisse de l'électricité ou installer du photovoltaïque sur les bâtiments communaux ». L'énergie verte, toujours. ■



« Des mesures d'accompagnement pourraient profiter à d'autres projets sur Péret-Bel-Air et Davignac ».

PIERRE ESTRADE Ancien maire de Péret-Bel-Air